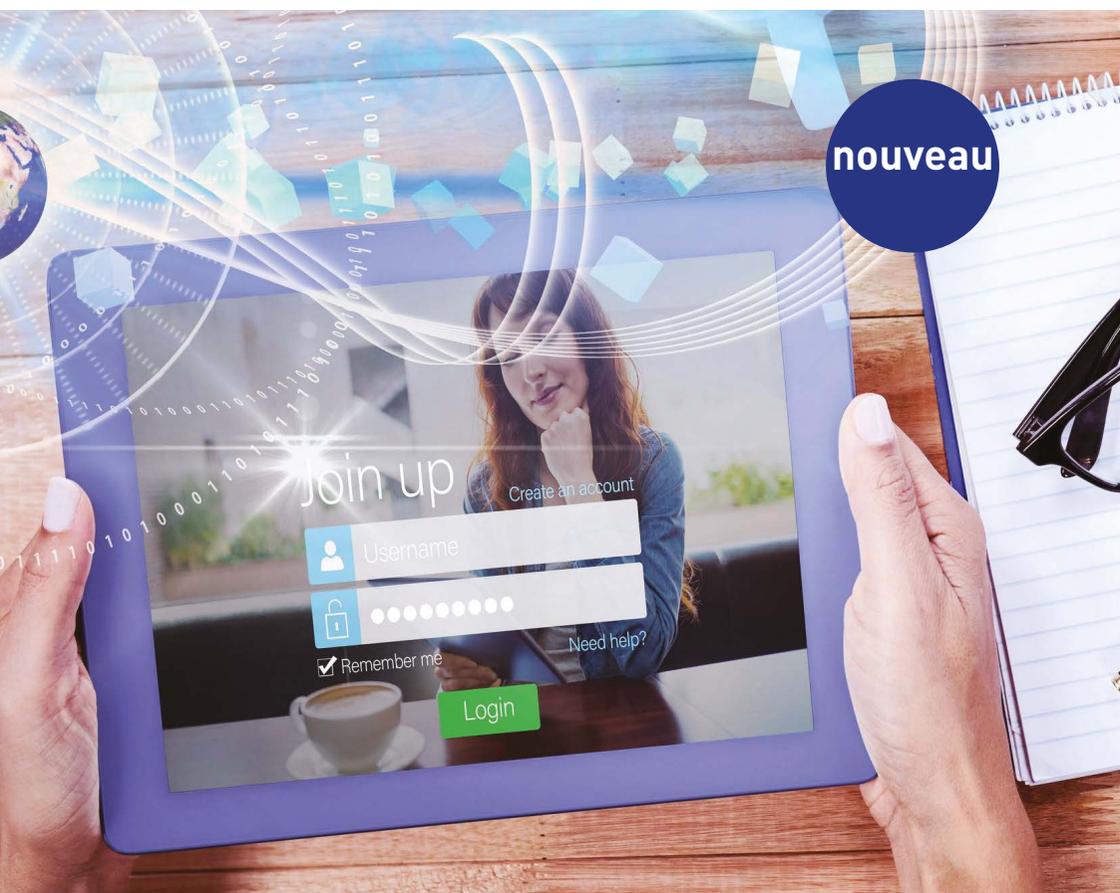


à partir du 24 juin 2019

# Créez votre dossier sur le portail familles

adresse du portail : [enfancejeunesse.capissoire.fr](http://enfancejeunesse.capissoire.fr)



✓ S'informer ✓ Inscrire ✓ Payer ✓ Communiquer

*Agglo Pays d'Issoire facilite vos démarches : multi-accueil, accueils de loisirs, accueils et garderies périscolaires et espaces jeunes, en créant un portail familles en ligne : [enfancejeunesse.capissoire.fr](http://enfancejeunesse.capissoire.fr). Il vous permet d'avoir des informations, de vous inscrire et de payer en ligne.*

## Voici les démarches à effectuer :

**1 – À partir du 24 juin 2019, créez votre dossier familles sur le portail familles** en vous connectant à [enfancejeunesse.capissoire.fr](http://enfancejeunesse.capissoire.fr).

(Cliquez sur « S'inscrire au portail famille »)

C'est très simple, il suffit de remplir l'ensemble des renseignements demandés et de suivre les instructions en ligne. N'hésitez pas à remplir l'ensemble des données pour faciliter le fonctionnement du service et la prise en charge de votre enfant.

**2 – Un identifiant et un mot de passe individuels** vous seront attribués et envoyés par mail après validation du dossier par nos services.

**3 – À partir du 15 juillet 2019, accédez directement à votre espace personnel** grâce à votre identifiant et mot de passe pour vous inscrire sur les activités de la rentrée 2019. Il vous suffira de remplir les champs obligatoires et de vous munir au préalable **des pièces obligatoires suivantes** que vous pourrez déposer depuis votre portail famille dans la rubrique « Envoyer des documents » :

- Assurance responsabilité civile
- Attestation CAF ou MSA ou avis d'imposition sur le revenu (ou transmission du n° allocataire avec autorisation CDAP)
- Photocopie des vaccins à jour
- Règlement intérieur signé de chaque structure concernée (multi-accueil, accueils de loisirs, accueils et garderies périscolaires et espaces jeunes)

Pour les accueils et garderies périscolaires, votre inscription est automatique. Pour les accueils de loisirs et les espaces jeunes, le nombre de places étant limité, votre inscription ne sera prise en compte qu'une fois validation du responsable.

**4 – Accédez à tout moment avec votre identifiant et votre mot de passe à des informations personnalisées sur le service, à votre facture émise chaque mois à terme échu et au paiement en ligne.**

*Les responsables restent à votre disposition pendant les permanences aux lieux et horaires indiqués sur le guide enfance jeunesse pour vous accompagner dans vos nouvelles démarches en ligne et pour des inscriptions et des paiements sur place.*